



CCAS du 29 novembre 2018: Déclaration préliminaire FO

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs.

Monsieur le Directeur,

Quelle action sociale voulez vous pour notre ministère ?

Quel avenir pour nos CLAS ?

Nous pouvons certes nous réjouir d'une certaine stabilité des crédits d'action sociale annoncée par le PLF 2019 mais comment préserver l'action sociale de proximité ?

Il nous semble important de rappeler votre discours, en clôture des journées de rencontre des présidents de CLAS, **où vous accordiez une totale confiance aux acteurs locaux pour gérer de la meilleure manière possible l'action sociale collective** avec des solutions qui pouvaient être différentes suivant les régions.

Dans le même ordre d'idée, dans votre éditorial de la gazette de l'action sociale de décembre 2017, vous évoquiez, parmi les prochains chantiers, **la préservation d'une action sociale de proximité dans les grands territoires après les élections professionnelles.**

Le groupe de travail mis en place par vos services à cette fin a formulé des propositions concrètes et réalistes sur la situation vécue par les acteurs de proximité que sont justement les présidents de CLAS.

Vous n'avez donné suite à aucune proposition permettant de maintenir le maillage territorial actuel !

Les situations en matière de décharges d'activité des CLAS de DREAL sont très disparates et **il est fort probable que nous ayons dans certaines grandes régions des difficultés à trouver des futurs présidents de CLAS.**

La proposition formulée par FO d'offrir la possibilité de décharges d'activité pour des correspondants locaux permettrait aux présidents de CLAS de DREAL actuels de pouvoir trouver leurs places dans les CLAS DREAL XXL et ainsi, **de perpétuer le travail effectué depuis des années au plus près des agents.** Ces femmes et ces hommes sont des acteurs de terrain incontournables pour la cohésion et le bien être de nos communautés de travail et **il est illusoire de croire que seul, un président de CLAS pourra assurer une action sociale de qualité sur des régions qui sont plus grandes que la Belgique et les Pays-Bas réunis !**

Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre d'acteurs dans les CLAS, ni même les temps de décharges. **Que craignez-vous pour ne pas autoriser d'anciens présidents de CLAS à devenir des correspondants locaux ?**

Pour ce qui concerne la valorisation du parcours professionnel des présidents de CLAS, nous ne comprenons pas le manque d'ambition affiché. L'application des règles calquées sur les textes régissant les représentants syndicaux ne concernerait que les présidents de CLAS disposant d'une décharge d'activité d'au moins 70 %, soit à ce jour 18 sur 134 CLAS. **Qu'avez-vous prévu pour les autres ?**

Le fait que la quotité de décharge ne dépasse que très rarement les 50 % est une réalité qui découle souvent d'un choix personnel des agents soucieux de ne pas hypothéquer leur déroulement de carrière.

De même, **les jeunes présidents de CLAS n'auront pas la possibilité d'être inscrits sur le tableau d'avancement**, car les critères de la CAP sont restrictifs notamment en matière d'ancienneté.

Il n'y a pas d'annonce pour ce qui concerne les promotions pour un changement de corps (pas d'information sur la possibilité de s'inscrire sur les listes d'aptitude et notamment dans les différents plans de requalification qui vont perdurer jusqu'en 2020). Quelles seront les modalités de promotion pour ces agents ? Qui les proposera ?

L'ensemble de ces points aurait pu être débattu lors du CCAS plénier du 24 septembre dernier mais il a été annulé pour cause de tenue de CTM budgétaire. Certes nous pouvons comprendre qu'il y ait des priorités **mais son annulation pure et simple est un signe négatif donné par l'administration sur l'importance accordée à notre action sociale ministérielle et son devenir.**

Les futurs CLAS se mettront en place dans environ 2 mois et des orientations claires et précises doivent dès à présent être données aux agents souhaitant (encore) s'investir dans une action sociale collective de qualité.

Nous avons pris acte **de votre refus de réintégrer les établissements publics dans le champ de compétence du CCAS** et au sein du périmètre des CPO conclues avec les associations CGCV et FNASCE (sur ce dernier point, VNF, imitant l'IFSTTAR, vient d'informer le CGCV du non renouvellement d'une convention à compter de 2019). **Par cette orientation que FO dénonce, vous contribuez à remettre en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires de mêmes ministères.**

Sur le volet restauration, l'harmonisation de la restauration collective dans les DDI a été mise en place au courant de l'année 2018 par le SGG et financé par le BOP 333. La mise en œuvre de cette harmonisation est une réussite totale au bénéfice des agents **et confirme bien que lorsque l'on veut mettre les moyens nécessaires, on le peut !**

Cependant, certains agents de nos ministères sont encore exclus de cette harmonisation (DIR, DIRM, EP) et d'autres ne pourront en bénéficier qu'à partir de l'année 2020 (DREAL). FO dénonce la perte de 600 000 € pour ce domaine en 2019 et **demande une accélération du planning de mise en œuvre de cette harmonisation pour assurer une véritable équité** dans le reste à charge des agents de nos ministères.

En administration centrale, FO s'étonne à nouveau de la sous-consommation du BOP CRHAC en matière de restauration collective. Sur les restaurants administratifs de La Défense, la fréquentation, en nombre de couverts, a sensiblement diminué entre avril 2017 et avril 2018. En accord avec le marché passé entre l'administration et le prestataire, cette diminution autorise une hausse des frais d'admission acquittés par les agents. Cette hausse a été mise en pratique début novembre 2018. **FO s'étonne qu'une telle clause ait pu être inscrite dans le marché** compte-tenu des directives s'appliquant à notre Ministère en termes de réduction d'effectifs.

Cette situation ne peut que générer un cercle vicieux d'un point de vue financier pour les agents continuant de fréquenter les restaurants administratifs. FO ose espérer que les agents ne verront pas les frais d'admission augmenter de nouveau dans les semaines à venir pour financer les réparations du sinistre subi par l'Arche en mai dernier ou encore les travaux prévus sur le restaurant de Séquoia au printemps prochain. **FO déplore par ailleurs le manque d'alternatives proposées aux agents par l'administration lors de la fermeture du restaurant de l'Arche.** FO demande la prise en charge par l'administration de l'augmentation des frais d'admission appliqués depuis le 1^{er} novembre afin que le reste à charge pour les agents revienne à hauteur de ce qu'ils payaient précédemment. FO demande également qu'une subvention soit versée aux agents pour les denrées alimentaires achetées dans les cafétérias.

Pour ce qui concerne le logement, nous sommes le ministère de la transition écologique et il est de votre devoir de permettre à nos agents de s'engager sereinement dans des travaux d'amélioration de l'habitat comme cela se pratique actuellement dans d'autres ministères.

C'est pourquoi **FO vous demande une expérimentation en 2019 sur la mise en place d'un prêt à taux 0 pour l'acquisition d'une résidence principale ou pour le financement de travaux d'amélioration de l'habitat (remplacement chaudière, isolation, ...).**

Pour ce qui concerne la protection santé, nous avons appris que la MGEN sera la mutuelle référencée des MTES/MCTRCT et des établissements publics associés à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, pour une durée de 7 ans.

Un soulagement pour FO qui craignait l'arrivée d'une complémentaire santé de type "assurantielle" dont certaines pratiques commerciales scandaleuses ne sont plus à démontrer .

FO ne reviendra pas sur la bataille qu'elle a menée tout au long de la négociation **pour s'approcher malgré tout au plus près de la complémentaire santé adoptée par la très grande majorité des agents** et en défendant un modèle mutualiste solidaire et collectif.

Néanmoins **nos craintes en matière de planning mené à marche forcée se sont malheureusement vérifiées.**

En effet, **comment voulez vous prendre connaissance de l'offre et souscrire courant novembre** à la nouvelle prestation de complémentaire santé référencée MGEN, qui prendra effet le 1^{er} janvier prochain **tout en respectant votre délai de résiliation de 2 mois de votre contrat actuel** et dont la date anniversaire d'adhésion se situe dans la grande majorité des cas au 1^{er} janvier.

Un comité de suivi a été mis en place pour s'assurer du respect du cahier des charges et du versement d'éventuels transferts de solidarité.

Notre nouveau ministre de l'Écologie, François de Rugy, a décidé dans un courrier adressé à FO le 25 septembre **d'exclure les organisations syndicales non signataires du protocole d'accord de la participation à ce comité de suivi.** Voici encore un bon exemple d'un déni de démocratie.

Par ailleurs, **notre ministre a refusé la réouverture de négociations sur une base identique à ce qui se pratique dans le privé** (participation de l'employeur à hauteur de 50 %) sous prétexte de dispositions réglementaires non applicables aux fonctionnaires. Pourquoi ne pas offrir aux fonctionnaires ce qui est développé dans le secteur privé ? **Au lieu de cela on nous offre royalement 1.85 €/ de participation par agent et par mois !.**

Pour finir nous rappellerons qu'à quelques jours de la clôture de cet exercice, **les associations CGCV et FNASCE n'ont toujours aucune garantie sur le contenu des nouvelles CPO fixant leurs moyens financiers, humains et matériels au titre de la période 2019/2022.** Le temps presse maintenant pour finaliser ces différents documents contractuels que sont les CPO, (la convention distincte de mise à disposition des personnels et la convention d'occupation du patrimoine social immobilier).

Nous vous demandons Monsieur le Directeur d'apporter à tous les acteurs de l'action sociale de nos ministères la visibilité et lisibilité nécessaire à la conduite de leur action au profit des personnels

Merci à toutes et à tous de votre attention.